

Déclaration de conformité

Porte basculante débordante P50W

Nous soussignés Ets Doitrand SAS installé à Grézolles 42260 FRANCE déclarons par la présente que le produit désigné ci-après :

PORTE BASCULANTE DEBORDANTE A USAGE INDIVIDUEL D'HABITATION TYPE P50W

Satisfait les prescriptions des normes harmonisées :

EN 13241 1	Portes industrielles, commerciales et de garage
EN 12453	Sécurité lors de l'utilisation des portes motorisées
EN 12424	Résistance au vent : classe 3
EN 12425	Résistance à la pénétration de l'eau : PND
EN 12426	Perméabilité à l'air : PND
EN 12428	Transmission thermique : PND

Les essais incombant à un organisme notifié ont été réalisés par le CETIM 7 rue de la Presse à Saint Etienne 42000 France, sous le numéro d'attestation P05 034 d'avril 2005.

En conséquence nous déclarons la conformité du produit mentionné ci-dessus aux dispositions des directives européennes suivantes :

89/106/CE : Directive Produits de construction

Fait à Grézolles, le 30 Novembre 2011

Roland DOITRAND

Directeur général

